

# Lutte de classe

## Pourquoi faut-il abolir les institutions de la Ve République ?

L'actualité politique nous permet de répondre facilement à cette question en suivant pas à pas les différentes étapes qui émaillent l'adoption définitive du projet de loi du gouvernement sur les OGM.

### **Premier épisode.**

#### Présentation.

Le projet de loi sur les OGM présenté par le gouvernement compte parmi ses mesures phare les règles de « *coexistence* » entre cultures OGM et sans-OGM et l'institution d'un « *délit de fauchage* ».

Le gouvernement disposant de la majorité absolue à l'Assemblée nationale et au Sénat, l'adoption de ce projet de loi ne devait être qu'une simple formalité, comme pour tous les autres.

### **Deuxième épisode.**

#### Une formalité.

Dans la nuit du 8 au 9 avril le texte est adopté par 249 voix pour, 228 voix contre et 477 votes exprimés.

### **Troisième épisode.**

#### Premier coup de théâtre.

Plus tard, toujours dans la nuit du 8 au 9 avril, un amendement défendu par André Chassaigne (PCF) limitant la culture des OGM était adopté par 32 voix contre 30. Assidus à la tâche les députés, 62 présents sur 577 !

L'amendement 252, accusé de « *déséquilibrer le texte* » par les partisans des OGM, est en fait identique à celui qu'avait soutenu Louis Giscard d'Estaing (UMP), sur lequel la secrétaire d'Etat à l'écologie s'en était remis à la « *sagesse* » de l'Assemblée mais qui avait ensuite été retiré à la demande du rapporteur, Antoine Herth (UMP).

L'opposition parlementaire, elle, n'avait pas retiré le sien, et trois élus de l'UMP ainsi que le député du Nouveau Centre Philippe Folliot avaient joint leurs voix à celles de l'opposition, faisant ainsi basculer la majorité.

#### Le gouvernement se rebiffe.

Fillon précise : « *L'amendement Chassaigne n'aurait pas dû être voté* », s'engageant à faire en sorte qu'il soit supprimé en deuxième lecture au Sénat. Mais quand un texte a été amendé au Sénat, il doit repasser devant l'Assemblée nationale.

#### Règlement de compte à l'UMP.

Suite à ce couac, il s'en était suivi une polémique entre la secrétaire d'Etat Nathalie Kosciusko-Morizet, le ministre de l'écologie, Jean-Louis Borloo, et le responsable du groupe UMP à l'Assemblée nationale, Jean-François Copé.

#### La sanction tombe de l'Elysée.

Elle a dû présenter ses excuses à ses collègues de l'UMP qu'elle avait précédemment traités de « *lâches* ». Comme sanction, elle sera privée de voyage au Japon avec Fillon. On se croirait sur les bancs de l'école primaire.

## Quatrième épisode.

Le Sénat prend le relais et adopte une parade concoctée à l'Élysée.

Avant l'examen, mercredi 16 avril, du texte en deuxième lecture au Sénat, le groupe UMP du Sénat a décidé d'émettre un « *vote conforme* » à celui de l'Assemblée « *sur l'ensemble des articles du projet de loi sur les OGM, sauf l'article 1<sup>er</sup>* » qui comporte l'amendement Chassaigne, a fait savoir son président, Henri de Raincourt. La solution retenue vise non pas à supprimer purement et simplement l'amendement Chassaigne – qui restreignait l'utilisation des OGM en les interdisant notamment dans les zones AOC – mais à le vider totalement de son contenu.

Les sénateurs UMP vont en effet « *sous-amender* » ce fameux amendement en stipulant que « *la définition du 'sans OGM' se comprend nécessairement par rapport à la définition communautaire* », a annoncé Jean-François Copé, à l'issue de la réunion du groupe UMP à l'Assemblée.

Vaut mieux se camoufler derrière une directive de 2001 de l'Union européenne pour passer un texte pourri qui légalise en fait la culture des OGM, on y est habitué.

Cette directive que le gouvernement français doit transposer depuis sept ans, interdit d'exclure des régions entières des cultures OGM et de mettre en avant des raisons économiques. Comment les éleveurs commercialisant des viandes et dérivées ou les producteurs de fromage traditionnel pourront-ils justifier la présence d'OGM dans leurs produits se demandent les défenseurs de l'amendement et les opposants à la généralisation de la culture OGM ?

Copé a reconnu qu'il s'agissait de remettre en cause l'amendement Chassaigne sans l'afficher publiquement : « *Disons que c'est un sous-amendement de grande précision.* ». « *Annuler tel quel l'amendement Chassaigne risquait de provoquer une polémique* » de la part des anti-OGM, a-t-il encore déclaré. Il pourra ensuite aller sabrer le champagne chez Monsanto quand cette affaire sera terminée, laborieusement quand même et contre toute attente.

## Cinquième épisode.

Le mardi 13 mai les députés devaient voter le projet de loi sur les OGM « *sous-amendé* » et adopté le 16 avril par le groupe UMP du Sénat conformément aux recommandations de Sarkozy-Fillon.

Nouveau coup de théâtre.

Lors de la deuxième lecture de ce texte, il était rejeté sur un point de procédure (la proposition de loi sur le PACS le 9 octobre 1998) par 136 voix contre 135.

Apparemment, il manquait plus de la moitié des députés lors de ce vote et la différence d'une voix entre les deux soi-disant camps opposés est pour le moins troublante. Je me demande s'ils ne tiennent pas un agenda commun où ils indiquent à l'avance leurs dates de présence à l'Assemblée nationale, je ne plaisante pas, où alors ils sont tous placés sur tables d'écoutes !

## Sixième épisode.

Le gouvernement dégaine les grands moyens.

Le Premier ministre a très vite annoncé la convocation de la Commission mixte paritaire (CMP composée de sept sénateurs et sept députés, majoritairement de droite) pour soumettre à nouveau le texte qui correspondra aux conclusions de la CMP « *au vote des deux chambres* ».

Dans la foulée, le ministre Roger Karoutchi (Parlement) déclarait en soirée à l'AFP que la CMP se réunirait « *mercredi après-midi* », en tenant à préciser comme s'il était pressé d'en finir, que l'adoption définitive du texte devrait intervenir « *dans les semaines à venir* », « *bien avant fin juin, si possible même avant fin mai* », pourquoi pas avant-hier !

En passant, ceux qui se sont fourvoyés dans le « Grenelle de l'environnement » peuvent être fiers, leur ministre de l'écologie a déclaré réjoui : « Ce texte est fidèle aux engagements du Grenelle malgré tout ce que j'ai pu entendre dire (...) Nous disposons d'un cadre juridique d'une totale cohérence ».

### **Résumons.**

**Acte 1** - Le gouvernement propose au vote un projet de loi à l'Assemblée nationale, en l'occurrence un projet de loi sur les OGM pour en favoriser la mise en culture, conformément à une directive de l'Union européenne il faut le signaler. En principe, pas de problèmes puisque le gouvernement dispose de la majorité absolue.

**Acte 2** - Le texte est adopté en première lecture à l'Assemblée nationale.

**Acte 3** - Manque de bol, le même jour dans la nuit, à cause de l'indiscipline qui régnait dans les rangs de l'UMP-Nouveau Centre, un amendement limitant la portée du projet de loi du gouvernement était adopté.

**Acte 4** – Pas de problème, le texte est transmis au Sénat qui commet un « sous-amendement » qui annule de fait l'amendement précédemment adopté pour revenir au texte originel présenté par le gouvernement.

**Acte 5** - Le texte remanié par le Sénat repasse à l'Assemblée nationale, et là nouveau coup de théâtre, sur un point de procédure il est rejeté d'une voix, les députés de l'UMP ayant prolongé leur week-end de deux jours !

**Acte 6** - Immédiatement le gouvernement convoque la Commission mixte paritaire afin qu'elle prononce ses conclusions sur ce texte, conclusions qui seront ensuite transmises à l'Assemblée nationale et au Sénat pour y être adoptées.

Finalement, quand les députés adoptent un texte qui ne plaît pas au gouvernement Sarkozy-Fillon-Kouchner, il fait immédiatement voter par les députés un texte qui l'annule, autrement dit, quand un vote est défavorable au gouvernement, il en organise un autre qui cette fois lui sera favorable.

Question : à quoi sert l'Assemblée nationale ? Et que dire du Sénat, cette institution illégitime où prennent tranquillement leur retraite une ribambelle de fieffés réactionnaires ?

### **Les institutions de la Ve République sont antidémocratiques et illégitimes, il faut les abolir.**

Est-ce vraiment un sujet d'actualité ? Est-ce aussi important que vous le dites ? Vous en doutez, en voici la preuve.

Nous savons tous que Sarkozy a fait de la réforme des institutions un des points capital de son programme ultra réactionnaire. Le nombre de fois où il s'est référé à la constitution pour légitimer son action depuis son élection est en passe de devenir un record depuis 1958. Il l'a même déjà modifiée, notamment à l'occasion du traité de Lisbonne.

Nous savons aussi que Sarkozy a mis en place une commission sur la réforme des institutions présidée par Edouard Balladur à laquelle participe Jack Lang du PS, qu'ensuite fin juillet 2007 a été constitué un groupe de travail sur la réforme des institutions à l'Assemblée nationale présidé par Bernard Accoyer (UMP) auquel participent les quatre groupes parlementaires pour n'oublier personne.

Dans la nuit du 14 au 15 mai 2005, à la sauvette la commission des Lois de l'Assemblée a adopté après l'avoir amendé, le projet de loi constitutionnelle réformant les institutions sur des questions essentielles, par exemple, le Conseil supérieur de la magistrature et l'adhésion d'un nouvel Etat à l'Union européenne.

Bref, pendant que Sarkozy, son camp et les valets à son service s'occupent tranquillement à modifier la constitution pour en faire une arme de combat plus efficace contre le prolétariat en prévision des temps difficiles et des affrontements de demain, rappelons encore qu'elle est le pilier des institutions et du régime sur laquelle repose uniquement la légitimité de Sarkozy, et nous, nous ne sommes pas capables d'élever le combat politique au-delà de revendications purement trade-unionistes, sans remettre en cause le gouvernement, sans nous attaquer aux institutions, à la constitution.

Sur i-Télé, Ayrault (PS) a expliqué : « Ce qu'a fait hier (mardi) François Fillon en disant : 'alors vous votez mal à

*'Assemblée nationale. Et bien tant pis on passe quand même', c'est prévu par la loi, la Constitution (...) ».*

Oui, encore et toujours la constitution de la Ve République, comme pour l'envoi de 1 000 soldats supplémentaires en Afghanistan ou de troupes au Tchad.

Les institutions de la Ve République sont antidémocratiques, démonstration par Fillon lui-même.

Evoquant le second rejet de son projet de loi, voici qu'il a dit le lendemain : « *J'en conviens, hier la gauche a réussi, bien malgré elle, un coup politique qui n'est ni significatif, ni constructif. (...) Il n'y pas d'institutions démocratiques qui consistent à donner à la minorité le pouvoir que le peuple a donné à la majorité* ». Un stalinien ou un social-libéral aurait dit que le peuple n'avait qu'à mieux voter, je préfère dire que la majorité dont parle Fillon ne représente que les intérêts de la minorité et que cet exemple le prouve clairement.

En partant de l'hypothèse que le gouvernement proposerait un texte qui serait contraire à l'intérêt de la majorité de la population, si l'Assemblée nationale était véritablement démocratique, il serait normal qu'une majorité de députés votât contre ce texte, puisqu'en principe ils sont là pour représenter et défendre les intérêts de la majorité ou la totalité de la population, le contraire signifierait qu'ils représenteraient les intérêts d'une minorité seulement, dans ce cas-là cette assemblée ne pourrait pas être démocratique. En déniait à l'Assemblée nationale de pouvoir voter majoritairement contre un projet de loi présenté par le gouvernement, Fillon dénie d'avance toute légitimité démocratique à l'Assemblée nationale, elle ne peut être qu'à la botte du gouvernement.

Lors du conseil des ministres qui a suivi ce fâcheux cafouillage, Sarkozy n'a rien trouvé de mieux que « *d'en a parlé avec ironie* », après avoir mis en lumière malgré lui le fonctionnement antidémocratique des institutions et le pouvoir exorbitant que la constitution confère au président de la République, il ne pouvait guère faire autrement.

## **Epilogue.**

Pour montrer à quel point les institutions sont antidémocratiques, dans une interview au *Figaro* jeudi, la secrétaire d'Etat à l'Ecologie Nathalie Kosciusko-Morizet assure que « *la gauche s'est fait plaisir avec une petite victoire politique, mais c'est une victoire à la Pyrrhus. Car le résultat de la motion de procédure gagnée par l'opposition est l'interruption des débats à l'Assemblée. Du coup les amendements de l'opposition ne seront pas examinés* ». Nous savions déjà à quoi nous en tenir sur l'Assemblée nationale, mais là, c'est carrément dire : circulez il n'y a plus rien à dire !

Et la meilleure je l'ai gardée pour le PS, je vous ai fait grâce des multiples réactions des dirigeants de ce parti d'hypocrites professionnels.

Kosciusko-Morizet a précisé que « *dans cette affaire, le courage politique a été chez nous* » alors qu'en bloquant le débat avec sa motion, l'opposition doit aujourd'hui « *assumer un déni de démocratie* », autrement dit, ils se renvoient la balle pour terminer par un mach nul, parce que le PS savait qu'en votant cette procédure il mettait fin à la discussion sur ce texte, il est donc complice du gouvernement. Il était tant car José Bové commençait à s'y croire !

Il faut rappeler ici que le vote par 136 voix contre 135 du 13 mai était totalement imprévu et imprévisible, c'est un concours de circonstances malheureux, l'absence de nombreux députés UMP qui en fut uniquement la cause et non le fonctionnement « *démocratique* » des institutions comme voulait le faire croire le PS qui ne manque pas une occasion pour les défendre. En voici la confirmation par la voix de Kosciusko-Morizet : « *il serait absurde de nier qu'il manquait des députés UMP mardi* ».

## **Finalement, tout est bien qui finit bien.**

Selon elle le texte sur les OGM est « *le meilleur compromis possible entre la nécessité de poursuivre la recherche sur les OGM et les précautions indispensables qui doivent accompagner l'exploitation des OGM* », le même genre de précaution qui avait arrêté le nuage radioactif provenant de Tchernobyl aux frontières de la France !

Les institutions de la Ve République fonctionnent comme des chambres d'enregistrement au service des intérêts des lobbies en tous genres dont ceux de l'agro-alimentaire, des multinationales, la minorité pour laquelle

Sarkozy-Fillon-Kouchner gouverne, au détriment des besoins alimentaires et la santé de la population. Mais qui s'en soucient vraiment dans ce pays ? La majorité de la population sans aucun doute, si l'on se réfère à l'enquête d'OpinionWay diffusée par *Le Figaro* et LCI et réalisée les 14 et 15 mai, qui révèle que 67% des personnes interrogées rejettent le projet de loi du gouvernement sur les OGM.

Et les partis se réclamant du mouvement ouvrier dans cette affaire où sont-ils passés ? Ils ont mieux à faire, ils défendent chacun leur chapelle bouffée par les termites et qui menacent de s'écrouler sur leurs têtes. En assurant la pérennité des institutions de la Ve République, je ne suis pas certains qu'ils réussiront à sauver grand chose, leurs peaux peut-être, la nôtre certainement pas, sauf si nous prenons les choses en mains pour construire un parti révolutionnaire.

**Menteurs, affameurs, va-t-en guerre, faiseurs de malheurs, flic-président : dehors !**

**A bas la constitution et les institutions de la Ve République !**

(source : l'*Humanité* 08.04 ; *Le Monde* 10 et 11.04, 16.05 ; *Les Echos* 10.05 ; AFP 13, 14, 15 et 16.05 ; Reuters 14 et 15.05)